

Motion Langues régionales

Si les disciplines langues régionales subissent les mêmes attaques que les autres, notamment les langues vivantes étrangères, leur situation est particulière car il s'agit de langues minoritaires et/ou minorées en métropole ou Outre-mer, enseignées par des collègues souvent partagé·e·s entre plusieurs établissements, trouvant peu de soutien de l'institution, et rencontrant parfois de l'hostilité. La FSU est engagée dans la défense de l'enseignement de/en LR qui « contribue à enrichir les pratiques linguistiques » (Marseille 2007) et nos mandats en faveur des LR sont plus que jamais d'actualité.

Dans de nombreuses académies, il existe des langues régionales qui sont partie intégrante de la culture commune. Leur survie ne tient qu'à la transmission par le système scolaire, de la maternelle à l'université et par leur présence dans l'espace public. Par les difficultés rencontrées et faites aux LR, c'est tout un pan du patrimoine français qui est en danger.

En effet, en Métropole, les LR sont à la fois des langues minoritaires (peu de locuteurs) et des langues minorées (langues dépréciées par rapport au français ou à l'anglais...). En Outre-Mer, la situation est différente car les langues régionales peuvent être leur langue maternelle et leur l'usage au quotidien des LR implique de concevoir une politique plurilingue spécifique propre à chaque territoire.

Conformément au cadre légal, l'expression dans une langue régionale par un·e usager·e ou un·e agent·e doit être respecté dans le service public.

Assurer leur pérennité comme leur transmission doit s'envisager au sein du service public d'éducation, elles ne doivent pas être cantonnées à la seule approche patrimoniale. Cette politique ne doit pas être dévoyée pour imposer en Alsace l'enseignement de la langue frontalière à des fins économiques. Les enseignant·es en allemand, recruté·es par un concours spécifique, doivent être redéployé·e·s dans la voie extensive, sous réserve qu'ils souhaitent effectivement poursuivre cet enseignement, pour garantir un enseignement de qualité pour tou.te.s les élèves.

Sur le terrain, les perspectives sont aujourd'hui des plus difficiles pour les LR : recrutement insuffisant qui provoque des ruptures de continuité, formation et accompagnement pédagogiques insuffisants, marginalisation de l'option en collège et en lycées, insuffisance d'outils et de supports pédagogiques, administration qui ne fait pas vivre les instances de concertation voire les contourne (ex : CALR), politique linguistique très variable selon les collectivités territoriales.

Comme elle l'a déjà affirmé lors des congrès de Poitiers et du Mans, la FSU porte un contenu revendicatif, seul à même de permettre la réalisation d'une véritable politique linguistique des langues régionales.

- Il faut sortir les LR de l'approche seulement patrimoniale où elles sont cantonnées par la constitution
- Il faut un recrutement et des postes en nombre suffisant aux concours (CRPE, CAPES, Agrégation) en fonction des besoins.
- Une continuité de l'enseignement de/en LR de la maternelle à l'Université dans l'enseignement public est nécessaire avec des moyens fléchés hors DHG.
- Il faut rendre effectif et valoriser l'usage des LR dans les contrôles continus et les épreuves finales du DNB/BAC, y compris dans les DNL (disciplines non linguistiques) enseignées.
- Il faut un maintien provisoire des postes, même quand les effectifs fléchissent et ne pas mettre en concurrence filière monolingue et filière bilingue.

- Il faut prendre en compte la spécificité de l'enseignement bilingue dans les nouvelles maquettes des INSPE.
- Il faut mettre en place une véritable formation continue pour maintenir et développer un niveau de langue riche et variée.
- Il faut mettre fin des regroupements anti-pédagogiques dans le second degré (mélange d'élèves de différents niveaux).
- Il faut une formation universitaire dans les Universités et les INSPE de l'ensemble des territoires concernés.

Enfin, l'enseignement de/en langues régionales nécessite une véritable politique linguistique en faveur de l'enseignement public face à un enseignement privé ou associatif très offensif.